

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704121-DE
Regu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/121

Thème : TRAVAUX 2

Objet : Aménagement
de la rue du Serre Paix
- Demande de
subventions.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704121-DE
Regu le 12/07/2018

Rapporteur : Gérard FROMM

Vu la délibération du 2 mars 1984 portant résultats de l'enquête publique relative au classement de la voie du Serre Paix dans le domaine public ;

Vu le courrier du Maire du 20 avril 2018 à l'attention des propriétaires du lotissement du Serre Paix rappelant le caractère exécutoire de la délibération précitée et affirmant les engagements de la commune de réaliser les travaux nécessaires à la remise en état de la voie, la commune envisage l'intégration dans le domaine public routier communal de cette voirie.

Préambule :

La rue du Serre Paix a été construite dans les années 1970 dans le cadre d'un premier lotissement créé à cette époque.

Cette rue constitue, avec l'impasse des Sorbiers et la place des 4 Vents, la voirie de ce premier lotissement. Cette voirie fera l'objet d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre expert afin de délimiter son emprise conjointement avec les différents propriétaires.

L'état de la chaussée étant dégradé, la commune prévoit de reprendre la couche de roulement à l'automne prochain. Cela permettra d'améliorer la qualité du déneigement et le confort de la circulation, été comme hiver.

La remise à la côte des bouches à clé, regards et autres ouvrages sera nécessaire.

Des reprises ponctuelles des bordures et des trottoirs seront également opérées dans les secteurs les plus abîmés.

La réalisation de ces travaux est prévue entre septembre et octobre 2018.

Plan de financement

Le coût de ces travaux est estimé à 200 000€HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

Département (50%)	100 000 €
Ville (50%)	100 000 €
Total	200 000 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Éric PEYTHIEU)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **12 JUIL. 2018**

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN